

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

-----▼▼-----

Etaient présents : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, , Madame Myriam DECHAMPS, Madame Hélène MORVAN, Monsieur Robert CHARVIN, Monsieur Michel BRUNET , **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.**

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS, Président du CCAS, Madame Eliane SAUTERON, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Michel MAHE, Madame Camille LEBORGNE, Monsieur Jörg KALKBRENNER **représentants désigné.e.s par le Maire.**

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 17h10

2023-26 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET EXECUTOIRE BUDGET ANNEXE DU CCAS - LES CROCUS

Le Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.123-5 alinéa 3 du même code, relatif à la possibilité de gérer par un CCAS en services non personnalisés, les établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.313-12 du même code, relatif aux modalités de conventionnement de ces établissements, entre le président du conseil général, les organismes d'assurance maladie, et la collectivité,

Vu les articles L.314 et suivants du même code, relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'agrément du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) d'Ile-de-France – section spécialisée personnes âgées - en date du 7 juin 2007, relatif à l'autorisation donnée au centre communal d'action sociale d'ouvrir une structure d'accueil de jour pour dix personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

Vu la délibération n° 2022-33 du 16 décembre 2022 proposant le budget 2023,

Vu la délibération n° 2023-15 du 28 juin 2023 proposant la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023,

Vu l'arrêté n° 2023-DA-N°668 du 5 juillet 2023 du conseil départemental fixant les tarifs de l'accueil de jour « Les Crocus » et arrêtant le budget 2023,

Vu la décision tarifaire n° 25124 de l'ARS du 12 juillet 2023 et la notification budgétaire l'accompagnant,

Vu la délibération n° 2023-25 du 23 novembre 2023 votant la décision modificative n° 2,

Considérant qu'il convient d'inscrire des crédits supplémentaires pour payer notamment les dépenses obligatoires, le budget autorisé ne permettant pas de les assurer jusqu'à la fin de l'exercice,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présent.e.s

- ✓ **Approuve** la décision modificative n° 3 du budget 2023 telle qu'elle est présentée ci-après,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENDANCE	Groupes	budget exécutoire = BP +dm1+dm2	DM 3	budget total 2023
	Total 1	10 000,33	-1 800,00	8 200,33
	Total 2	53 858,13	11 168,00	65 026,13
		0,00	0,00	0,00
	Total 3	0,00	0,00	0,00
	Total C/002	0,00	0,00	0,00
	Total général	63 858,46	9 368,00	73 226,46
HEBERGEMENT	Groupes	budget exécutoire = BP +dm1+dm2	DM 3	budget total 2023
	Total 1	24 878,00	7 404,00	32 282,00
	Total 2	21 946,32	3 347,00	25 293,32
	Total 3	400,00	0,00	400,00
	Total C/002	0,00	0,00	0,00
	Total général	47 224,32	10 751,00	57 975,32
SOINS	Groupes	total budget +DM1+DM2	DM 3	budget total 2023
	Total 1	40 448,66	-4 200,00	36 248,66
	2	0,00	0,00	0,00
	Total 2	86 408,32	18 990,00	105 398,32
	Total 3	14 830,00	4 370,90	19 200,90
	Total c/002	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Total général	141 686,98	19 160,90	160 847,88
TOTAL GENERAL TOUTES		252 769,76	39 279,90	292 049,66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENDANCE	Groupes	budget exécutoire = BP +dm1+dm2	DM 3	budget total 2023
	Total 1	63 858,46	9 368,00	73 226,46
	Total 2	0,00		0,00
	Total C/002	0,00		0,00
	Total général	63 858,46	9 368,00	73 226,46
		0,00	0,00	0,00
HEBERGEMENT	Groupes	budget exécutoire = BP +dm1+dm2	DM 3	budget total 2023
	Total 1	47 224,32	10 751,00	57 975,32
		0,00		0,00
	Total général	47 224,32	10 751,00	57 975,32
		0,00	0,00	0,00
SOINS	Groupes	total budget +DM1+DM2	DM 3	budget total 2023
	Total 1	132 171,91	19 170,90	151 342,81
	Total 2	0,00	0,00	0,00
	Total 3	10,00	0,00	10,00
	Total C/002	9 626,00	0,00	9 626,00
	Total général	141 807,91	19 170,90	160 978,81
002 SANS ANTENNE		-130,93		-130,93
TOTAL GENERAL TOUTES SE		252 759,76	39 289,90	292 049,66

Présentation par groupes (chapitres) :

	Groupes	budget exécutoire = BP +dm1+dm2	dm3	total budget 2023
DEPENSES	groupe 1	75 326,99	1 404,00	76 730,99
	groupe 2	162 212,77	33 505,00	195 717,77
	groupe 3	15 230,00	4 370,90	19 600,90
	c/002	0,00	0,00	0,00
	total	252 769,76	39 279,90	292 049,66
		0,00		0,00
RECETTES	groupe 1	243 254,69	39 289,90	282 544,59
	groupe 2	0,00	0,00	0,00
	groupe 3	10,00	0,00	10,00
	c/002	9 495,07	0,00	9 495,07
	total	252 759,76	39 289,90	292 049,66

Section d'investissement :

Ch 022 dépenses imprévues : + 4 370,90 €

Ch 027 recettes - augmentations des capitaux propres : + 4 370,90 €

David ROS

Président du Centre Communal
d'Action Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : **06 DEC. 2023**
de la publication le : **06 DEC. 2023**

